

# DEMANDE DE DÉROGATION POUR FAIRE UN BARBECUE SUR LA VOIE PUBLIQUE

**RÉSERVÉ À L'USAGE EXCLUSIF DES PROFESSIONNELS**

*À transmettre au plus tard 1 mois à l'avance par mail à [bourgmestre@1030.be](mailto:bourgmestre@1030.be)*

## DONNÉES GÉNÉRALES DE L'ÉTABLISSEMENT HORECA OU DU BOUCHER

Nom et prénom du professionnel :

Adresse postale :

Tél. fixe et/ou GSM :

E-mail :

## MOTIVATION DE LA DEMANDE

### À QUELLE OCCASION ?

Fête de quartier  
Braderie  
Brocante  
Cortège  
Concert/spectacle  
Autre (à préciser) :

Organisé(e) par :

### HORAIRE ET LIEU DU BARBECUE

Date                      Heure

Lieu (préciser l'adresse) :

## DEMANDES COMPLÉMENTAIRES & AUTRES INFOS UTILES

1. Aucune demande complémentaire ne sera prise en considération. Le soussigné en est conscient et s'est assuré que la présente demande est complète.
2. Le demandeur déclare avoir pris connaissance et adhérer à la procédure de demande de dérogation pour l'organisation d'un barbecue ainsi qu'au Règlement général de police et au Règlement taxe sur les salissures sur les lieux et voies publics ou visibles de ceux-ci.
3. Il doit se conformer aux avis délivrés par les autorités communales et la zone de police.
4. Le nettoyage de l'espace public utilisé est à charge de l'organisateur. Son coût lui sera facturé en cas de non-exécution ou d'exécution incorrecte.
5. Le demandeur doit être en mesure de présenter les autorisations délivrées à un représentant des autorités.